

MAIRIE DE

SAINT THIBAULT DES VIGNES

77400 - Tél : 01.60.31.51.42

Fax : 01 64 02 80 58

ARRETE n° 2026-111

Portant autorisation d'emprise sur le domaine public
rue de la Marne du 06 Mai 2026 pour une durée de 30 jours
Mise en place d'un mobilier signalétique

Le Maire de la Commune de SAINT THIBAULT DES VIGNES,
Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu le Code de la voirie routière,
Vu le Code de la route,
Vu la demande de permission de voirie déposée le 22 avril 2026 par Monsieur
DEMOUVEAUX, représentant l'entreprise Sicom chez SIG-IMAGE, située Tech
Izarbel-2 Allée Théodore Monod 64210 BIDART,
Considérant la nécessité de permettre l'intervention technique relative à l'installation
d'un mobilier signalétique rue de la Marne,
Considérant l'intérêt de garantir la sécurité des usagers de la voie publique,

ARRÊTE

Article 1 – Objet

Une emprise sur le domaine public est autorisée à partir du 06 mai 2026 pour une
durée de 30 jours, afin de permettre l'installation d'un mobilier signalétique rue de la
Marne.

Article 2 – Localisation

L'emprise concerne la zone indiquée dans le plan annexé au présent arrêté.

Article 3 – Interdiction de stationner

Le stationnement est strictement interdit sous peine d'enlèvement dans la zone de
travaux, telle que définie dans l'annexe, pendant toute la durée de l'intervention, soit
du 6 Mai 2026 au 05 Juin 2026 inclus. La signalisation réglementaire devra être mise
en place au minimum 48 heures avant le début de l'interdiction.

Article 4– Mesures de sécurité

L'entreprise SICOM chez SIG-IMAGE est tenue :

- d'installer une signalisation temporaire conforme à la réglementation en vigueur,
- d'assurer la sécurité des piétons et des véhicules,
- de maintenir en permanence un passage sécurisé lorsque cela est possible.

Article 5 – Responsabilité

L'entreprise intervenante est responsable de tout dommage causé au domaine public ou aux tiers durant la période d'occupation. Elle devra remettre les lieux en état à l'issue des travaux.

Article 6 – Durée

La présente autorisation est strictement limitée aux dates suivantes : du 6 Mai 2026 au 05 Juin 2026 inclus.

Article 7 – Exécution

Monsieur le Commissaire de Police, Monsieur le Commandant de la caserne des Sapeurs-Pompiers, Madame la Directrice Générale des Services, Madame la responsable du Service Sécurité et Prévention, le SIETREM, le Service de Déplacement de Marne et Gondoire, Monsieur et tous les agents habilités sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Le Maire,

Claude VERONA



MAIRIE DE

SAINT THIBAUT DES VIGNES

77400 - Tél : 01.60.31.51.42

Fax : 01 64 02 80 58

ANNEXE ARRETE n° 2026-111

Portant autorisation d'emprise sur le domaine public
rue de la Marne du 06 Mai 2026 pour une durée de 30 jours
Mise en place d'un mobilier signalétique

